

rendues impraticables par une chute de neige record comme le fut le cas il y a quelques semaines.

Le très hon. M. Howe: Devons-nous en imputer la responsabilité au contrôleur des Transports?

Une voix: Il faut bien choisir.

M. Argue: Je ne cherche à accuser personne du temps qu'il fait; tout de même, le ministre du Commerce ne peut pas non plus invoquer le mauvais temps comme excuse à la mauvaise répartition des wagons.

Le temps n'a rien à y voir. Je n'ai jamais encore entendu dire que le météorologiste ordonnait la répartition des wagons à marchandises. Le gouvernement répartit l'autorité entre trois organismes tout en faisant fi du Parlement et des cultivateurs. Le contrôleur des transports a amplement d'autorité, mais il ne veut pas s'en servir. Le 9 mars, témoignant devant un comité spécial de l'assemblée législative de la Saskatchewan, il a, selon le compte rendu, dit ceci:

A l'heure actuelle, messieurs, il n'y a qu'une seule autorité en matière de transport des céréales au Canada et c'est la Commission canadienne du blé.

M. Milner a toute l'autorité que le Parlement peut lui conférer, mais il prétend que c'est la Commission canadienne du blé qui a cette autorité. Donald Gordon du National-Canadien blâme la Commission canadienne du blé. Il y a manifestement conspiration pour rejeter tout le blâme sur la Commission canadienne du blé, dont le personnel est pourtant de loin le plus efficace du ministère du Commerce. J'ai eu des reproches à lui faire par le passé et j'en aurai probablement d'autres à l'avenir, mais en toutes circonstances la Commission du blé remplit sa tâche mieux que n'importe quel autre service ou n'importe quels autres fonctionnaires du ministère du Commerce.

Le contrôleur des transports a le pouvoir d'agir, mais il blâme la Commission du blé et déclare que c'est elle qui a l'autorité nécessaire. Le ministre du Commerce n'en manque pas de pouvoirs, lui non plus. Il n'en a jamais manqué mais, au cours de la présente session, il nous a déclaré que la difficulté résultait de la pénurie de wagons. Alors le contrôleur des transports l'accuse carrément de radoter, disant qu'il n'y a jamais eu pénurie de wagons. Le contrôleur des transports veut en rejeter le blâme sur la Commission du blé. Il me semble que si la Commission du blé était autorisée à répartir les wagons, cela réglerait les difficultés. C'est tout ce que le contrôleur des transports aurait à dire sur la question. Cependant, à la page 25 du compte rendu des témoignages, l'avocat du

comité, M. Woods, a posé la question suivante à M. Roy Milner:

D. Alors ce sont les chemins de fer qui, en vertu d'une ordonnance générale ou d'une entente que vous avez conclue avec eux, répartissent les wagons?

R. En effet.

M. Milner a toute l'autorité nécessaire. D'abord, il a déclaré que c'était la Commission du blé qui avait l'autorité, mais quelques pages plus loin il déclare que ce sont les compagnies de chemins de fer qui répartissent les wagons. De fait, ce sont les chemins de fer qui s'occupent de répartir les wagons. C'est M. Donald Gordon et ses adjoints qui mènent le bal. Ce sont eux qui répartissent les wagons.

Une voix: Le chemin de fer qui appartient à la population.

M. Argue: Oui, notre chemin de fer. Cependant la population n'a pas été consultée lorsque M. Donald Gordon a été nommé président du chemin de fer. Il semble que le contrôleur des transports ne puisse donner d'ordre à M. Donald Gordon et qu'il n'ait rien à voir à la répartition des wagons, car il déclare que la chose relève des chemins de fer. M. Erb a demandé à M. Milner:

Monsieur Milner, quelle autorité avez-vous à l'égard des wagons couverts garés sur les voies dans les Rocheuses?

On a beaucoup parlé de la pénurie de wagons et du fait que des droits de stationnement étaient acquittés à l'égard de certaines quantités de céréales dans le port de Vancouver. Voici ce qu'a répondu M. Milner:

Je n'ai aucune autorité dans ce domaine, monsieur.

Il semble que le contrôleur des transports n'ait aucune autorité. Selon lui, ce n'est pas lui qui répartit les wagons couverts. Il n'est donc pas étonnant que la situation relative au transport des céréales soit si embrouillée. En vertu de la mesure à l'étude, le contrôleur des transports a tous les pouvoirs nécessaires pour donner suite à une ordonnance du gouverneur en conseil en ce qui concerne la répartition des wagons-marchandises. Le gouvernement peut prendre les mesures nécessaires pour assurer une juste répartition des wagons dans l'Ouest. Cependant, lorsqu'il s'agit de mesures qui intéressent la prospérité des producteurs de l'Ouest, le gouvernement ne se prévaut pas de son autorité. Il ne commande pas à M. Donald Gordon, président du National-Canadien, d'assurer une meilleure répartition des wagons. Si le gouvernement ne veut pas se servir de son autorité,—il ne s'en est pas servi jusqu'ici,—pour assurer une meilleure répartition des wagons dans l'intérêt des producteurs, il n'hésite